

VOTRE PATRIMOINE BÂTI
EST UNE RICHESSE
FAITES CONNAÎTRE
VOS RÉALISATIONS !

www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr

- ▶ 1 300 prix départementaux,
- ▶ 160 prix régionaux,
- ▶ 163 prix nationaux.

La Fédération Française du Bâtiment,
la Fondation du patrimoine,
l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité,
la Fédération nationale des Caisses d'Epargne,
et le Groupement français des entreprises de restauration de Monuments Historiques,
organisent le concours 2020.

L'amélioration du cadre de vie et la valorisation du patrimoine bâti sont plus que jamais au cœur des préoccupations des Français. Les opérations récompensées d'année en année par les Rubans du Patrimoine illustrent l'inventivité, la créativité, la ténacité des acteurs et permettent d'encourager chacun à s'investir dans de nouveaux projets. Les Rubans honorent le patrimoine bâti sans distinction d'époque, de nature ni de taille ; ils récompensent des opérations exemplaires.

Le concours est doté de 15000 €, répartis
par le jury entre les lauréats nationaux.

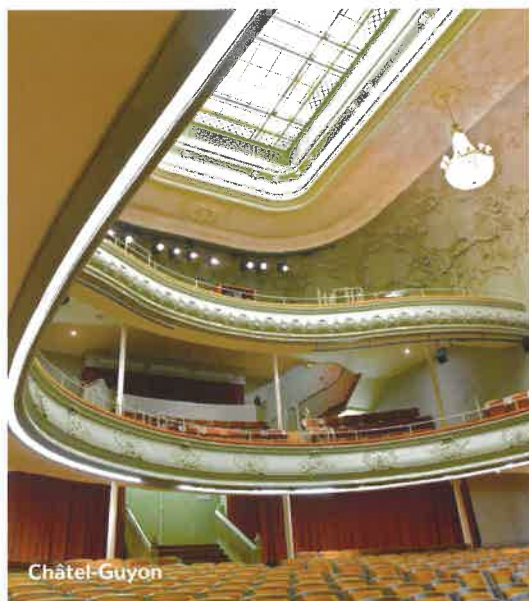
Toutes les communes lauréates reçoivent
un diplôme et une plaque à apposer sur
le bâtiment rénové, remis lors d'une
cérémonie organisée par les partenaires en
présence des médias.

UNE DISTINCTION POUR VOTRE COMMUNE

Préserver et mettre en valeur le
patrimoine.

Léguer aux générations futures un
témoignage.

Stimuler l'activité locale et l'emploi.



ACTIVITÉ TRANSMISSION EXEMPLARITÉ

CRÉATIVITÉ DYNAMISME TERRITORIAL

PATRIMOINE SAVOIR-FAIRE

**Vous avez préservé votre patrimoine bâti,
METTEZ-LE EN VALEUR!**

En engageant des opérations de restauration et de valorisation de votre patrimoine, vous dynamisez l'activité touristique, économique et sociale de votre commune.

**Participez
à la 26^e édition
des RUBANS
du PATRIMOINE!**

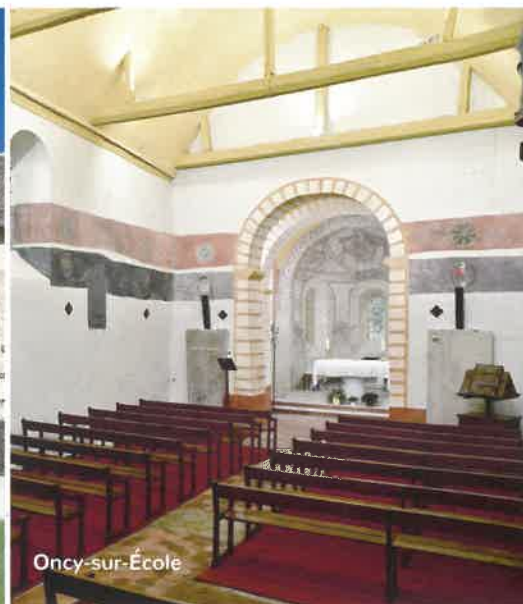
- Vous êtes maire ou président d'une intercommunalité.
- Vous avez entrepris des travaux de restauration du patrimoine bâti de votre commune.
- Les travaux ont été réalisés par des entreprises du bâtiment.
- Les édifices rénovés ont plus de 50 ans.
- Les travaux faisant l'objet du dossier se sont terminés entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2019.

COMMENT CONCOURIR ?

Téléchargez le formulaire de candidature sur www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr. Vous pouvez aussi l'obtenir en téléphonant au 01 40 69 51 73 ou par mail : contact@rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr.

Élaborez un dossier présentant l'opération, accompagné de tous les éléments de description demandés et de photos prises avant et après travaux.

Envoyez votre dossier complet avant le **31 janvier 2020** à :
Fédération Française du Bâtiment
26^e édition des Rubans du Patrimoine
33 avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16.



POUR UN PATRIMOINE BÂTI VIVANT!



“ C’est une reconnaissance pour les élus, reconnaissance aussi pour les entreprises et les architectes qui y ont travaillé. C’est très positif et nous en sommes effectivement tous très fiers.

Daniel Boissière
Président de la CC du Pays de Saint-Yrieix

